



Date de la convocation : 24 janvier 2022

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoint au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, et VANDERMERSCH Thomas.

Étaient absents excusés : M. VERNHET Guy représenté par M. FURON Jean-Marc, M. MILLE Didier représenté par M. CROTEAU Régis, Mme TIZON Sophie représentée par Mme CHOPIN Elodie, M. MICHELLAND Pierre, Mme RAULINE Alexandra

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Orientations budgétaires 2022/2025

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité les orientations d'investissements et budgétaires pour les années 2022/2025 élaborées avec la commission « finances ».

2°) Médiathèque / Validation esquisse

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'esquisse élaborée par le cabinet d'architecte KITOKO Studio après échanges avec les membres de la commission bâtiment et le groupe de travail médiathèque.

3°) Pumptrack / Demande de subvention Agence Nationale du Sport (ANS)

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal le projet de construction d'un Pumptrack d'un montant estimé à 140 000.00 € HT. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention auprès des organismes suivants : Agence nationale du sport (ANS), Etat au titre de la Dotation des équipements et territoires ruraux (DETR) et Conseil départemental du Calvados.

4°) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite d'un montant de 104 786.12 €.

5°) Convention assistance autorisation du droit des sols (ADS)

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité le devis du cabinet URBADS d'un montant annuel de 2 400.00 € HT soit 2 880.00 € TTC pour une mission d'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

6°) Convention fourrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté urbaine de Caen la mer concernant la fourrière animale.

7°) Renouvellement de la convention d'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts de l'entreprise Emmanuel Philibert pour un montant annuel de 24 381.15 € HT soit 29 257.38 € TTC.

Le Maire
Régis CROTEAU

